



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 juillet 2016

L'an deux mil seize, le sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	24 juin 2016
Date d'affichage de la convocation	24 juin 2016
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	9

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
VERGER Joseph	MASSARD Alain	BOUGAULT Christine
LEPEIGNEUL Christine	RÉGEARD Blandine	MARTEL Laurence

Etaient excusés :

CREPEL Vincent	MÉAL Lydie	GOBIN Christophe
ROLLAND Dominique	POUESSEL Murielle	

Etait absent :

LEBRETON David

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil municipal du 16 juin 2016

FINANCES LOCALES

3. Budget principal - Décision modificative n°1
4. Acquisition d'un panneau d'informations

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. Parcelle cadastrée AB n°541 (allée des Lilas)

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Election du secrétaire de séance

Madame Christine LEPEIGNEUL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2016

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 16 juin 2016 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2016-31 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre des travaux relatifs au marché de la Mairie, des ajustements de crédits sont nécessaires pour réaliser les dépenses restantes sur l'opération 109 – Bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

► DM n°1 – Ajustement de crédits

Dépenses d'investissement

Opération 109 – Mairie (article 2313)	+ 3 500 €
Opération 131 – P.L.U (article 202)	- 3 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessus.

FINANCES LOCALES

ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATIONS

Suite aux commissions « communication » et « cadre de vie » réunies ce jour, Monsieur le Maire propose de reporter le sujet lors d'un prochain conseil municipal. Le manque d'informations et de comparaison ne permet pas de délibérer sur le sujet.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2016-32 – PARCELLE CADASTRÉE AB n°541

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Mme BRETON Aurore et Mr OLLIVIER Nicolas domiciliés « 5 allée des Camélias » en notre commune.

Mme BRETON & Mr OLLIVIER sollicitent l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°541 d'une superficie de 156 m², parcelle classée en zone urbanisable et située dans le prolongement de leur propriété cadastrée AB n°531, afin d'y réaliser un potager.

Le service des Domaines a estimé le prix du m² à 50 €.

Lorsque le règlement du lotissement était encore en vigueur (2004-2014), des demandes similaires avaient été formulées, demandes qui avaient été refusées en raison de l'obligation de conserver un pourcentage minimum d'espaces verts,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité, **REFUSE** la vente de la parcelle cadastrée AB n°541 (7 contre la vente, 1 pour (Hubert LORAND) et 1 abstention (André MASSARD)) afin de conserver l'espace vert initialement prévu.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant deux délibérations (n°2016-31 & 2016-32), la séance est levée à 22h.